

# Gestion des zones humides et pastoralisme

## Gestion des milieux et des espèces



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

### 1.3 - Typologie des zones humides gérées à des fins de conservation biocénotique

Deux éléments vont influencer le mode de gestion et les critères d'évaluation de ce mode de gestion :

1. le type de zone humide concerné,
2. l'objectif principal de la protection ; celui-ci étant lui-même dépendant du gestionnaire et de sa formation.

#### 1.3.1. Les différentes zones humides prises en compte

On peut distinguer deux principaux types de zone humide :

- Les Marais littoraux, très influencés par l'homme dans leur partie terrestre, souvent même gagnés sur le milieu marin à la suite d'endiguements. Leur intérêt biologique repose très souvent sur l'avifaune et leur rôle dans la migration de cette dernière (ex: les grands marais de l'ouest français, polders de Hollande).
- Les marais intérieurs, pouvant eux-mêmes être divisés en marais de type alluvionnaire et marais tourbeux (bas marais) dont les caractéristiques hydroédaphiques très différentes vont influencer la mise en place de la gestion (par exemple: l'absence de portance des sols tourbeux peut constituer un élément décisif dans le choix du mode de gestion), pour ces marais intérieurs, l'intérêt biologique repose davantage sur la qualité globale de l'écosystème et son rôle dans l'équilibre biologique régional.

#### 1.3.2. L'objectif principal de la conservation

Dans ce domaine, il convient de mettre à part les espaces à caractère prioritairement - voire exclusivement - ornithologique. Cette priorité est généralement induite par la qualité exceptionnelle de l'avifaune présente face à une qualité moyenne des autres éléments de l'écosystème. C'est par exemple le cas de la plupart des marais littoraux. L'origine et la spécialité du gestionnaire intervient également dans cette orientation, ainsi l'Office National de la Chasse gère-t-il aussi ses marais intérieurs avec un objectif essentiellement ornithologique.

Pour atteindre cet objectif, la gestion doit répondre à deux exigences primordiales:

- un maintien structural de la végétation. Ceci apparaît nettement dans les marais littoraux où le milieu doit présenter une structure herbacée basse pour accueillir l'avifaune migratrice inféodée à ces marais. Lorsque la surface du territoire est réduite, les gestionnaires recherchent peu ou pas de diversité structurale.
- un rôle de zone refuge pour l'avifaune, justifié par une pression de chasse régionale importante - en particulier l'ouest et le sud-ouest de la France - ou un contexte agricole intensif rendant les milieux voisins inutilisables par l'avifaune. Cet aspect entraîne la mise en place d'aménagements destinés à multiplier les niches écologiques favorables à l'avifaune aquatique migratrice au point parfois de créer un déséquilibre biocénotique se traduisant par des sureffectifs. Si ces derniers se comprennent dans un contexte régional ou international, ils ne sont pas sans poser quelques problèmes de modification du biotope (excès de fientes par exemple) ou d'épidémies. Le Flevoland connut ainsi une épidémie de botulisme lié au sureffectif qui engendra la mort de 30 000 individus en quelques semaines (1983).

Dans les autres zones humides, divers facteurs écologiques ou biocénotiques interviennent conjointement à la recherche d'une avifaune intéressante. L'objectif de gestion revêt plus alors qu'un aspect essentiellement structural, et une attention plus grande est portée à la composition spécifique, notamment floristique, des écosystèmes.